

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
DE POLICE 06 OCTOBRE 2021**

**Présents :**

Monsieur de BOURNONVILLE Thierry, Président du Conseil de police ;  
Messieurs BASTIN Jean-Paul, GILKINET Didier, SAMRAY André, membres du Collège de police ;  
Mesdames KLEIN Irène et VANNERUM Yvonne membre du Conseil de police ;  
Messieurs BIERENS Serge, BRUHL Claude, CRASSON Laurent, DOSQUET René, LEGRAND Claude (à l'exception des points 4 et 5 du huis clos), LEGRAS Damien, LEGROS Fabien, LEJOLY Jérôme, MONVILLE Jérôme, SERVAIS Pascal (à partir du point 3), TRIFFAUX Luc, membres du Conseil de police ;  
Monsieur GOFFIN Bernard, Chef de Zone ;  
Monsieur OHN Roland, Comptable Spécial ;  
Madame DENNE Anne-Catherine, Secrétaire.

**Excusés :** Messieurs BAIRIN Francis, BLAISE André, KAYNAK Ersel, MATHIEU Guy et STOFFELS Daniel.

**Absent :** Monsieur MELOTTE Joan

---

**Ouverture de la séance à 19.02 heures**

---

**SEANCE PUBLIQUE**

---

**POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le Conseil de police approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2021.

---

**POINT 2 : Modification budgétaire 1 – Service ordinaire et service extraordinaire – Approbation**

**Le Conseil de police,**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, modifiée par les lois des 13 mai 1999, 22 décembre 2000, 27 décembre 2000, 02 avril 2001, 19 juillet 2001 et 30 décembre 2001, et plus précisément ses articles 24 à 27, 30, 33, 34, 38, 40 à 41bis, 66, 71 à 75, 90, 140 ter et quater, 208, 248, 250 bis ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 (PjPol) portant la position juridique du personnel des services de police, notamment en ses articles XI.II.13 §1<sup>er</sup> et XII.XI.59 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la Circulaire ministérielle PLP 60 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2021 à l'usage des zones de police ;

Vu les explications sur la modification budgétaire :

- **Au service extraordinaire**
  - **Dépenses :** augmentation du crédit pour l'acquisition de véhicules en remplacement des véhicules sinistrés à Trois-Ponts lors des inondations du 15 juillet 2021.
  - **Recettes :** crédit inscrit pour le dédommagement des véhicules sinistrés et équilibre du service extraordinaire via un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.
- **Au service ordinaire**
  - **Recettes :**
    - Injection du boni des comptes 2020 ;
    - Augmentation du crédit du fonds de la sécurité routière suivant le montant réellement perçu ;
    - Ajout du crédit pour la dotation recrutement suivant le montant réellement perçu ;

- Adaptation du crédit pour le prélèvement sur le fonds de réserves ordinaires.
- Dépenses :
  - Adaptation des dépenses des exercices antérieurs suivant la balance budgétaire ;
  - Adaptation des crédits des dépenses de fonctionnement et de personnel à l'exercice propre suivant la balance budgétaire.

## **DECIDE**

**D'APPROUVER par 16 voix pour (70,26 points) la modification budgétaire n°1 du service ordinaire.**

**D'APPROUVER par 16 voix pour (70,26 points) la modification budgétaire n°1 du service extraordinaire.**

---

**Arrivée de Monsieur SERVAIS à 19.13 heures**

### **POINT 3 : Budget extraordinaire – Remplacement du véhicule d'interventions sinistré à Trois-Ponts : achat d'un véhicule d'occasion en extrême urgence – Ratification de la décision du Collège de police**

**Le Conseil de police,**

Vu les inondations survenues le 15 juillet 2021 ;

Considérant que le garage de la maison de police de Trois-Ponts a été inondé et que trois véhicules ont été sinistrés : une VW Caddy de 2007 (remplacé par une Peugeot 2008 déjà commandée), une Peugeot 208 de 2018 (qui sera remplacée en 2022) et une VW Transporter T6 de 2017 ;

Considérant qu'en vue d'assurer les services d'interventions, le véhicule de réserve (véhicule de 2007 – 240.000 km) a été affecté temporairement à la maison de police de Trois-Ponts mais que ce véhicule nécessite de gros frais de réparations et est en fin de vie ;

Considérant qu'il y a lieu d'acheter un véhicule d'interventions en extrême urgence afin d'équiper le personnel de véhicules fiables et sécurisés ;

Considérant que Belfius vend des véhicules d'interventions en fin de leasing ;

Que le responsable charroi zonal a été inspecter ces véhicules et qu'il a marqué un choix pour un VW T5 de décembre 2015 – 90.000 km ayant appartenu à la zone de police La Louvière ;

Que ce véhicule est vendu 4.959,79 € mais qu'il nécessite quelques réparations et adaptations notamment au niveau du lettrage ;

Que le coût total du véhicule est donc de 11.216,63 € ;

Considérant que ce véhicule servira à terme de véhicule de réserve zonal en remplacement du véhicule de 2007 ;

Considérant qu'un crédit suffisant a été inscrit au service extraordinaire 2021 lors de la modification budgétaire n°1 ;

Vu la décision du Collège de police du 13 septembre 2021 d'acquérir en extrême urgence le véhicule VW T5 d'occasion vendu par Belfius au prix de 4.959,79 € et d'effectuer les réparations/adaptations nécessaires pour un coût total final de 11.216,63 €

**DECIDE à l'unanimité des membres présents**

**DE RATIFIER la décision du Collège de police du 13 septembre 2021 d'acquérir en extrême urgence le véhicule VW T5 d'occasion vendu par Belfius au prix de 4.959,79 € et d'effectuer les réparations/adaptations nécessaires pour un coût total final de 11.216,63 €.**

Suite à la remarque de Monsieur LEGROS, le personnel sera conscientisé à déplacer les véhicules en cas de catastrophe annoncée. Une solution à envisager serait de déplacer temporairement les véhicules à l'Hôtel de police de Malmédy.

---

**POINT 4 : Budget extraordinaire – Remplacement du véhicule d'interventions sinistré à Trois-Ponts : achat en urgence d'un véhicule neuf – Marché fédéral– Ratification de la décision du Collège de police**

**Le Conseil de police,**

Vu les inondations survenues le 15 juillet 2021 ;

Considérant que le garage de la maison de police de Trois-Ponts a été inondé et que trois véhicules ont été sinistrés : une VW Caddy de 2007 (remplacé par une Peugeot 2008 déjà commandée), une Peugeot 208 de 2018 (qui sera remplacée en 2022) et une VW Transporter T6 de 2017 ;

Considérant qu'en vue d'assurer les services d'interventions, le véhicule de réserve (véhicule de 2007 – 240.000 km) a été affecté temporairement à la maison de police de Trois-Ponts mais que ce véhicule nécessite de gros frais de réparations et est en fin de vie ;

Considérant qu'en extrême urgence, un véhicule T5 d'occasion a été acheté afin d'équiper le personnel le plus rapidement possible ;

Qu'à terme, ce véhicule servira de véhicule de réserve pour toute la zone notamment pour effectuer une tournante lors des entretiens des véhicules d'interventions ;

Considérant qu'il y a lieu d'acheter un nouveau véhicule en urgence pour la maison de police de Trois-Ponts ;

Vu le marché fédéral FORCMS-VUV-101-03 ;

Considérant que ce marché prend fin le 30 septembre 2021 et qu'il n'y a aucune certitude sur les véhicules disponibles dans le nouveau marché débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Considérant qu'il n'est pas possible d'attendre le nouveau marché fédéral vu la longueur des délais de livraison et l'incertitude sur les véhicules proposés ;

Considérant qu'un seul véhicule correspond aux critères spécifiques et nécessaires pour un véhicule d'interventions à savoir le Mercedes Vito 119 CDI Tourer Pro (L2) ;

Considérant qu'un crédit suffisant a été inscrit au service extraordinaire 2021 lors de la modification budgétaire n°1 ;

Vu la décision du Collège de police du 13 septembre 2021 d'acquérir en urgence un véhicule Mercedes Vito 119 CDI Tourer Pro (L2) pour un coût total de 59.666,88 € ;

**DECIDE**

**DE RATIFIER la décision du Collège de police du 13 septembre 2021 d'acquérir en urgence un véhicule Mercedes Vito 119 CDI Tourer Pro (L2) pour un coût total de 59.666,88 €.**

---

**POINT 5 : Mobilité 2021-4 – Ouverture de deux emplois d'Inspecteur polyvalent - Approbation**

**Le Conseil de police,**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 relatif à la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 du Ministre de l'Intérieur concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police, ainsi que l'ERRATA publié au Moniteur Belge du 06 février 2002 ;

Vu le cadre organique ;

Vu la mobilité de deux policiers vers la WPR Malmédy ;

**DECIDE à l'unanimité des membres présents**

**D'OUVRIER deux emplois d'Inspecteur polyvalent (maison de police) dans la mobilité 2021-04**

**DE CHOISIR comme mode de sélection**

- 1. l'organisation d'épreuves écrites et de tests GPI 48 préalables et éventuellement éliminatoires.**
- 2. le recueil de l'avis de la commission de sélection (art. VI.II.21 4°). Celle-ci sera composée conformément aux articles VI.II.61 à VI.II.62 PJPOL.**

---

#### **POINT 6 : Divers**

Demande de Monsieur DOSQUET : Monsieur DOSQUET explique qu'il est régulièrement interpellé par des citoyens malmédiens suite à de l'insécurité et à des troubles de l'ordre public au centre-ville de Malmédy. Les habitants se plaignent d'agressions verbales, physiques, de rassemblements de jeunes une fois la nuit tombée. Il souhaite rassurer la population.

Monsieur le Chef de Corps donne lecture du rapport du Commissaire ZUNE sur le sujet. Tous les faits cités concernent bien la problématique évoquée par Monsieur DOSQUET.

*« En effet, si je me base sur la période s'étendant du 01 septembre 2021 au 06 octobre 2021, voici quelques remarques qui peuvent se dégager :*

- 1. Aucune demande d'intervention policière ne nous a été répercutée par le centre de communication dans la matière.*
- 2. Plusieurs rapports d'intervention (fiche info) sont établis dans la période concernée suite au travail d'initiative des collègues.*
  - C'est ainsi que le nuit du samedi 11 au dimanche 12/09, une patrouille spécifique de sécurisation a été engagée en plus à la demande du Bourgmestre et a procédé à l'identification de plusieurs jeunes (une dizaine) sur la Place St Géréon (kiosque). Le groupe s'est dispersé et aucun pv n'a été établi car il n'y avait à cet instant pas lieu de le faire.*
  - Le week-end de « Vibrations » est un week-end particulier. De nombreux policiers ont été engagés surtout durant les 3 soirées et les 3 nuits.*

*La 1<sup>er</sup> nuit a été compliquée avec une arrestation administrative (trouble de l'OP) et une arrestation judiciaire (détention de stupéfiants) + incivilités constatées (fleurs arrachées dans les plantations communales, verres projetés sur façades, ...). Une voiture sera également contrôlée et le conducteur se verra retirer son PC pour conduite sous influence de stupéfiants.*

*Les 2 autres nuits n'ont pas engendré d'intervention policière (OPA sur place les 3 soirées).*

- La soirée du 23/09, 2 jeunes seront contrôlés par une patrouille mobile derrière le Malmundarium mais la fouille s'avèrera négative (RAS).*
- Sur instructions de la Direction des Opérations, plusieurs patrouilles et contrôles ont également été effectués spécifiquement et systématiquement les nuits de week-end depuis le*

01/09/2021. Seule la nuit du 24 au 25 septembre a engendré une intervention policière avec dispersion sans heurt d'un attroupement d'une dizaine de jeunes Place St Géréon.

- La soirée du 25/09, ctrl d'un vv par une patrouille rue Joseph Werson : pv judiciaire pour détention de stupéfiants.

En conclusion, en dehors de ce qui précède, pas de trouble ou d'incivilité rapportée/constatée.

On peut également avancer, sans trop se tromper, que la réouverture des débits de boissons jusque 3 heures les nuits de vendredi et samedi n'arrange rien à partir du moment où les quelques faits constatés se déroulent majoritairement dans l'environnement proche des établissements situés aux alentours de la Place Saint-Géraon.

Ce sont les derniers établissements à fermer leurs portes et la sortie de la clientèle à 3 heures pose parfois problème. ».

En conclusion et sans vouloir minimiser les faits, Monsieur le Chef de Corps signale que la situation est sous contrôle, qu'il n'y a pas d'insécurité au centre-ville mais qu'il pourrait s'agir d'un sentiment d'insécurité. Il invite la population à faire appel aux services de police lorsque des faits se produisent.

Monsieur BASTIN conclut :

- Il a demandé une attention particulière et des visites des parcs, places et du centre-ville. La situation est exacerbée par le long confinement vécu par la population et le mauvais temps. Les gens se sont plus rassemblés au mois de septembre vu la météo plus clémente. Traditionnellement, avec l'arrivée du mauvais temps, les problèmes s'estompent.
- L'interdiction de la consommation d'alcool sur la voir publique est reprise dans l'OPAG. La police peut donc verbaliser.
- Il y a une contradiction entre l'inquiétude des riverains et l'absence d'appels à la police. Il incite les citoyens à composer le 101.
- L'Horeca est conscient des problèmes lors de la fermeture des établissements. Cependant, suite à la longue fermeture, le souci principal est la survie et le besoin de rentrées est grand. Le dialogue est toutefois ouvert pour trouver des solutions aux nuisances.
- Le besoin de liberté de certains ne doit pas incommoder celle des autres.

---

**SEANCE A HUIS CLOS**

---